



Assemblée générale

Trentième session extraordinaire

5^e séance plénière

Jeudi 21 avril 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

En l'absence du Président, M^{me} Mejía Vélez (Colombie), Vice-Présidente, assume la présidence. La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Pérou, S. E. M. Ollanta Humala Tasso.

Le Président Humala Tasso (*parle en espagnol*) : Aujourd'hui, le Pérou a l'honneur de prendre la parole dans cette salle si importante de l'Organisation des Nations Unies sur la question des drogues. Je tiens à mettre l'accent sur le modèle péruvien, modèle que je considère un succès. Normalement, dans les pays qui ont la caractéristique d'être producteurs de feuille de coca à des fins illégales, ces étendues de terres se trouvent dans des zones où l'État n'est pas très présent. Le Pérou a connu cela. Ce que nous avons fait, quant à nous, dans nos cinq années au Gouvernement, c'est mener à bien un processus de réduction de plus de 50 % des cultures de feuille de coca destinées à des fins illégales. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, c'étaient quelque 63 000 hectares de terres qui étaient consacrées au trafic de drogue. Nous nous employons actuellement à les réduire et à ce jour nous avons réussi à les ramener à environ 33 000 ou 34 000 hectares. C'est donc un modèle qui porte ses fruits.

Le deuxième point que nous souhaitons aborder est la question du respect de l'usage ancestral de ce qu'est la feuille de coca, qui fait partie de l'histoire de peuples comme ceux du Pérou et de la Bolivie, et cela, nous, nous le respectons.

Le troisième point, c'est comment développer les zones où l'État n'est pas très présent. Nous le faisons par le biais de politiques et d'infrastructures éducatives, sociales et sanitaires. Ainsi, dans les zones auparavant exposées à des économies illégales comme le trafic de drogues, nous avons construit des routes, introduit Internet et mis en œuvre des programmes de bourses afin de donner aux enfants des agriculteurs qui s'adonnent à la culture de produits illicites la possibilité de faire des études supérieures.

Nous mettons aussi en œuvre des programmes d'assainissement de base. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, une famille sur trois seulement avait accès à l'eau potable dans ces régions. Aujourd'hui, presque cinq années plus tard, plus de deux familles sur trois ont accès à l'eau potable. De même, à notre accession au pouvoir, 33 à 35 % de familles avaient accès à l'électricité dans ces zones. Aujourd'hui, plus de 80 % de familles ont accès au réseau électrique dans les régions rurales.

Dans le cadre de la politique de santé, nous sommes en train de construire des centres de santé et des hôpitaux afin que les populations de ces régions puissent bénéficier des services de santé où elles vivent, plutôt que d'avoir à se rendre dans d'autres régions du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-11219(F)



Document adapté

Merci de recycler



pays. Nous dispensons également une formation pour engager un processus de reconversion de la culture de la feuille de coca à celle d'autres produits. Ainsi, dans les régions où la feuille de coca était traditionnellement cultivée, le Pérou cultive le cacao et le café organique qu'il exporte. Aujourd'hui, le Pérou est le huitième producteur de cacao dans le monde, et ce cacao provient des zones où était auparavant cultivée illicitement la feuille de coca. Voilà ce que nous faisons pour notre part. Nous avons pu former plus de 120 000 familles à des activités de diversification de la production.

La question que je voudrais donc poser est la suivante : Que font les pays consommateurs de drogues ? Si les drogues sont produites, c'est parce qu'il y a des pays et des sociétés qui sont prêts à payer chaque gramme de cocaïne. La question est : que font les pays consommateurs, où la demande de cocaïne et de toutes drogues en général est plus forte ? Je crois qu'il s'agit d'un problème de responsabilité commune mais différenciée. Nous pensons qu'il faut une réelle volonté politique des deux côtés.

Pour ce qui concerne le Pérou, nous faisons notre part. Il nous faut des partenariats stratégiques avec les États-Unis, l'Europe et les pays où la demande de drogues est croissante, afin que la relation ne soit ni de collaboration ou de coopération, mais pour qu'ils comprennent que si nous n'œuvrons pas de concert, nous ne pourrions pas venir à bout de l'un des plus grands maux de la planète, avec la menace que représente le réchauffement de la planète, entre autres. C'est pourquoi depuis près de cinq ans que nous sommes au pouvoir, nous nous employons constamment et inlassablement à faire notre part et à arrêter des objectifs concrets, montrant ainsi clairement que nous luttons contre le fléau de la drogue. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, ce que nous exigeons, c'est que le monde industrialisé – le premier monde – lutte au même niveau contre les drogues dans le cadre d'un partenariat stratégique – et non pas, je le répète, une relation de coopération, car coopération n'implique pas responsabilités.

Nous avons tous une responsabilité à assumer. C'est ce que fait le Pérou. Forts de cet aval moral et étant donné l'action que nous menons, présentement, nous exigeons que ceux qui ont les moyens d'acheter des drogues fassent leur part, et aussi, à cet égard, que nous établissions un partenariat stratégique pour lutter contre ce fléau.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du

Président de l'État plurinational de Bolivie, S. E. M. Evo Morales Ayma.

Le Président Morales Ayma (*parle en espagnol*) : Je voudrais à l'entame de mon allocution rappeler que depuis les années 80, ce que l'on a appelé faussement « guerre contre les drogues » a conduit à un scénario où la souveraineté des pays a été systématiquement violée et où les conditions de santé publique et la sécurité intérieure ont été détériorées, et s'est transformée en un mécanisme de déstabilisation, d'intervention, d'ingérence et de manipulation des démocraties dans nos pays. Par exemple, avant l'adoption de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, il n'y avait en Bolivie que 4700 hectares de cultures de coca, mais après sa pénalisation de la culture de coca, les superficies cultivées ont augmenté de plus de 1000 %, atteignant un pic de 52 900 hectares en 1989.

De même, il suffit de citer quelques données pour confirmer que la guerre contre les drogues a échoué. La consommation de drogues dans le monde a augmenté. On estime à 246 millions le nombre total de personnes âgées entre 15 et 64 ans ayant consommé des drogues illicites en 2013. Ce chiffre n'était que de 150 millions à la fin des années 90. Il y a donc enregistré une augmentation de la consommation de drogues d'environ 40 % au cours des deux dernières décennies. Le taux de consommation de cocaïne aux États-Unis est de 1,6 %, alors que la moyenne mondiale est de 0,4 %. En vertu de quelles normes morales les États-Unis certifient-ils ou non des pays alors que nous savons que rien n'est fait pour réduire cette demande et que le plus grand nombre de consommateurs de cocaïne dans le monde se trouvent dans ce pays ?

Selon les chiffres fournis par l'Organisation des Nations Unies, le trafic illégal de stupéfiants croît progressivement dans le monde, et il représentait en 2013 une valeur de 330 milliards de dollars en termes de ventes, en dépit des 100 milliards de dollars alloués au système mondial de lutte contre la drogue. C'est pour toutes ces raisons que nous devons étudier en profondeur le contexte géopolitique de la guerre contre les drogues.

Avec la fin de la guerre froide et de l'Opération Condor, les États-Unis ont vu s'amenuiser les possibilités d'organiser des coups d'État et donc de justifier politiquement leur appui aux dictatures. Le problème de la drogue a offert un prétexte commode pour appliquer une logique impérialiste de contrôle des forces de police et des forces armées des pays en vue d'intervenir dans l'administration des États. L'empire

a autorisé cette guerre hypocrite pour dégager une stratégie géopolitique militaire et interventionniste dans les régions riches en ressources naturelles aux fins de leur contrôle et de leur pillage.

Partout où les États-Unis ont installé des bureaux de la Drug Enforcement Administration – l'Administration chargée de la détection et de la répression des infractions à la législation sur les stupéfiants – et des bases militaires, l'on a observé une augmentation du trafic de drogues, de la délinquance, de la privatisation des gouvernements, des systèmes judiciaires et policiers de la narcocorruption, de l'enrichissement illégal et des élites millionnaires corrompues, serviles et assujetties inconditionnellement à l'empire. Les bases militaires, le secret bancaire et l'érection en infraction de la culture de la feuille de coca sont des instruments de contrôle géopolitique. C'est pourquoi nous, en tant que Boliviens, avons décidé de nous libérer et de nationaliser la lutte contre le trafic de drogues et proposé un modèle digne et souverain qui garantisse le respect des droits de l'homme et de la Terre nourricière dans le cadre de la responsabilité commune et partagée, et avec la participation et le contrôle de la société.

Grâce à la mise en œuvre de cette politique, nous avons été en mesure de réduire la culture de la feuille de coca de 34 % entre 2011 et 2014, parvenant à une superficie nette de 20 400 hectares, comme cela a été certifié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans son rapport de 2014 sur la surveillance des cultures de coca pour la Bolivie (*Monitoreo de Cultivos de Coca 2014*). Ce rapport confirme que la surface de culture du cocaïer est la plus faible depuis 10 ans. De même, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, dans son rapport de 2015, a reconnu pour la première fois les efforts entrepris par la Bolivie pour réduire la culture de coca, sa part dans la production de la région andine s'élevant à 15 %. La Bolivie détient le record régional du taux de réduction nette des cultures excédentaires de coca, ce qui témoigne de la réussite du modèle bolivien.

Nous sommes reconnaissants à l'Union européenne de l'assistance qu'elle nous a fournie au titre de sa responsabilité partagée et sans conditions politiques préalables, ce qui a permis de renforcer les mécanismes de contrôle grâce à la participation sociale. Nous saluons également le rôle de l'Organisation des Nations Unies en Bolivie qui a contribué au renforcement de nos capacités institutionnelles pour faire face à la criminalité organisée.

J'appelle la présente session extraordinaire à prendre des mesures concrètes pour nous libérer de la drogue comme prétexte de domination. Je demande le démantèlement de l'Administration chargée de la détection et de la répression du trafic des stupéfiants des États-Unis, la fermeture des bases militaires nord-américaines, la fin de l'interventionnisme et de la certification unilatérale, et l'adoption d'une résolution visant à mettre un terme une fois pour toutes au secret bancaire.

Enfin, l'État plurinational de Bolivie considère que nous devons avoir un débat à la fois vaste et varié, qui se fonde sur les réalités de chaque pays, respecte les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures et soit conforme au droit interne des États.

Je voudrais saisir cette occasion pour montrer à tous les participants une feuille de coca, qui est verte en son état naturel. Cette feuille de coca à l'état naturel, produit de la Terre nourricière, est une feuille sacrée, victime du trafic de drogue et des intérêts du capitalisme, et injustement utilisée comme prétexte de domination. La feuille de coca est notre aliment bienfaisant et nutritif, notre plante médicinale, et elle fait partie intégrante de notre esprit communautaire, de notre culture et de notre identité. C'est notre offrande à la vie, et non pas à la mort.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Colombie, S. E. M. Juan Manuel Santos Calderón.

Le Président Santos Calderón (*parle en espagnol*) : En 1912, lorsque la Convention internationale de l'opium a été signée à La Haye, son objectif déclaré était de poursuivre la suppression progressive de l'abus de l'opium, de la morphine et de la cocaïne. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis cette déclaration. Un demi-siècle plus tard, en 1961, la Convention unique sur les stupéfiants était adoptée dans cette enceinte même. Puis 10 ans plus tard, le Président Richard Nixon, alors Président du pays qui est le plus gros consommateur de drogues, déclarait la guerre contre la drogue. Je suis ici aujourd'hui pour prendre la parole au nom du pays qui a fait le plus de sacrifices et payé le plus lourd tribut du fait de cette guerre.

La première question que nous devons nous poser, lorsque nous examinons les efforts déployés tout au long de ces années, de ces décennies et de ces

siècles, est la suivante : après tant de vies écourtées, tant de corruption, tant de violence et tant de jeunes qui croupissent en prison, pouvons-nous dire que nous avons gagné cette guerre? Pouvons-nous dire, au moins, que nous sommes en train de la gagner? Hélas, la réponse est un non catégorique. Nous n'avons pas gagné ni ne sommes en train de gagner cette guerre. La logique et le bon sens exigent donc que nous repensions le problème. Si la recette que nous avons appliquée, fondée principalement sur la répression, n'a toujours pas réglé le problème après tant d'années, le moment est venu d'envisager un nouveau traitement. C'est pourquoi nous sommes ici.

Au Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Cartagena en 2012, j'ai parlé de la nécessité de procéder à un examen approfondi de la stratégie mondiale de lutte contre la drogue et de ses résultats, à la lumière de données factuelles et sans préjugés ni idéologies. Nous avançons dans ce sens au sein de l'Organisation des États américains.

Au niveau international, nous avons proposé, avec le Mexique et le Guatemala, de tenir la présente session extraordinaire. Nous avons adopté un document final (résolution S-30/1, annexe), qui fait un pas dans la bonne direction, nous rapprochant d'une vision plus globale et plus équilibrée de la lutte contre la drogue. Mais nous devons reconnaître que ce n'est pas suffisant et qu'il y a encore un long chemin à parcourir.

Qu'avons-nous obtenu en fait? Il a été reconnu que les conventions relatives aux drogues offraient une certaine marge de manœuvre quant à leur application, car elles doivent s'adapter à la situation particulière de chaque État. On a également réalisé des progrès pour ce qui est de garantir l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, comme c'est déjà le cas en Colombie, et de trouver des moyens de réduire les risques et les effets néfastes de la consommation.

Et que reste-t-il à faire? Je dirais qu'il reste beaucoup à faire. Ce qu'il reste à faire, c'est accepter que les droits de l'homme et les conventions qui les reconnaissent et les protègent ne sauraient être relégués au second plan derrière les conventions de lutte contre les drogues. Nombreux sont les États du monde, y compris la Colombie, à ne pouvoir envisager la peine de mort dans quelque cas que ce soit. Il faudrait donc au moins parvenir à un moratoire sur son application pour les infractions liées aux drogues, en attendant qu'il y ait consensus sur son abolition. Il est toutefois un signe de

progrès : le fait que nous évoquions dans le document les peines de substitution à l'emprisonnement et affirmions l'importance du principe de proportionnalité dans la détermination de la peine.

Dans le même ordre d'idées, du point de vue des droits de l'homme, il reste à indiquer clairement que la toxicomanie est un problème de santé publique, et en tant que tel, elle ne justifie pas un traitement pénal. Je me suis prêté à l'exercice suivant et je propose que toutes les personnes présentes fassent de même. Demandez à n'importe quelle mère si elle veut que son enfant toxicomane passe des années en prison ou si elle préfère qu'il soit traité par les services de santé pour guérir. Aucune mère ne choisira la prison, parce que comme toutes les mères, les mères de toxicomanes veulent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants, et parce que les prisons sont faites pour les délinquants, et non pour les toxicomanes – et soit dit en passant, la prison est l'endroit où ils deviendront des délinquants.

Nous devons encore reconnaître que les mesures de répression touchent de manière disproportionnée les maillons les plus faibles de la chaîne du trafic de stupéfiants. Les petits cultivateurs, les « mules » et les consommateurs peuplent les prisons du monde entier. Comment puis-je expliquer à un petit agriculteur colombien qu'il va aller en prison pour avoir cultivé de la marijuana alors que n'importe qui dans les États du Colorado ou de Washington, ici aux États-Unis, peut produire, consommer et vendre librement cette marijuana? Cela n'a aucun sens. Nous devons axer notre lutte sur les maillons les plus forts de la chaîne, qui sont les grands trafiquants de drogue, les fournisseurs de précurseurs chimiques et les organisations qui facilitent le blanchiment d'argent. Il faut frapper les mafias là où ça fait le plus mal. Comment devons-nous procéder? En traçant l'argent sale et en privant les réseaux de ces ressources exorbitantes qui génèrent tant de violence et de corruption. Nous devons admettre en toute franchise que, de la même manière qu'il n'existe pas de monde sans alcool, sans tabac ou sans violence, il n'y a pas de monde sans drogue. Néanmoins, une large gamme d'options s'offre à nous pour améliorer l'efficacité de notre lutte contre ce fléau, tout en protégeant les populations et en offrant des possibilités aux communautés agricoles prises au piège du trafic de stupéfiants.

La Colombie n'est pas en train de défendre la légalisation des drogues illicites. Qu'il soit bien clair que la Colombie continuera de lutter contre la criminalité organisée, de remplacer les cultures illicites par des

cultures licites et d'intercepter les navires et les avions du trafic de stupéfiants, parce qu'elle considère la lutte contre la drogue non seulement comme un impératif moral, mais également comme une question de sécurité nationale.

Nous avons obtenu des victoires sur de nombreux fronts. Nous avons fait plier les grands cartels, qui étaient auparavant invincibles, notamment les cartels de Medellín, de Cali et de Norte del Valle. Nous sommes en train de négocier un accord de paix avec des groupes de guérilleros qui ont été des maillons de la chaîne du trafic de stupéfiants et dont nous espérons qu'ils deviendront des alliés en vue d'éliminer les cultures illicites et de promouvoir des activités productives de remplacement. Si nous y parvenons, cela marquera un tournant historique pour la Colombie, mais aussi pour le reste du monde. Nous luttons aujourd'hui contre de petits cartels, parce que les criminels s'adaptent et se transforment, et les États qui les combattent doivent faire de même. Nous ne pouvons baisser la garde. Nous avons fait quelque chose de courageux, mais nous devons continuer d'avancer. Le débat sur les politiques de lutte contre la drogue ne s'achève pas avec cette session extraordinaire. Il ne fait que commencer.

Nous devons continuer de rapprocher les positions divergentes pour qu'en 2019, année où l'on examinera la mise en œuvre du Plan d'action de 2009, nous réalisons l'objectif d'un nouveau consensus mondial sur la politique de lutte contre la drogue. Ce débat doit être vaste et voir la participation d'acteurs tels que la Commission des stupéfiants, le Secrétaire général, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les organismes spécialisés dans les domaines de la santé, des droits de l'homme et du développement, la société civile et le monde universitaire.

En outre, pour être aussi objectifs que possible, nous avons besoin de l'appui d'un groupe spécifiquement chargé d'examiner les politiques et objectifs mondiaux, afin de mieux nous préparer pour 2019. À cet égard, nous approuvons l'initiative défendue par plusieurs pays visant à demander au Secrétaire général de créer un groupe de personnalités de haut niveau qui contribuera à évaluer les bases des politiques actuelles et proposera les réformes nécessaires.

De son côté, et comme elle l'a fait jusqu'à présent, la Colombie continuera de faire tout son possible dans ce domaine. Nous continuerons de coopérer et de collaborer avec les pays qui pourraient bénéficier de

notre expérience, comme nous le faisons déjà avec plusieurs pays d'Amérique centrale et d'autres régions.

Aujourd'hui, nous avons lancé un processus irréversible de transformation de la politique de lutte contre la drogue, et nous allons poursuivre dans cette voie. Nous devons continuer, pour le bien de l'humanité.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Georgios Pamboridis, Ministre de la santé de la République de Chypre.

M. Pamboridis (Chypre) (*parle en anglais*) : Je sais gré de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole devant cette assemblée de haut niveau au nom de la République de Chypre. Chypre est fermement convaincue que la session extraordinaire de 2016 de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue est l'occasion de définir des solutions réalistes et applicables au problème mondial de la drogue, mais également de trouver un terrain d'entente en nous appuyant sur les traités internationaux.

La République de Chypre s'associe et souscrit pleinement à la position de l'Union européenne, qui prône une démarche équilibrée et fondée sur des données scientifiques privilégiant les personnes et la protection de la société dans son ensemble. Nous estimons que l'addiction à la drogue est un problème de santé publique et de droits de l'homme, et constitue une priorité qui doit être abordée de manière intégrée en prenant la mesure de toute sa complexité. C'est pourquoi, je tiens à me féliciter également de l'appel lancé par M^{me} Margaret Chan en faveur d'une démarche axée sur la santé publique en matière de lutte contre la drogue.

Chypre, à l'instar des autres États membres de l'Union européenne, est opposée de manière ferme et catégorique à la peine de mort en toutes circonstances, en particulier pour les délits liés aux drogues. Nous estimons que la peine de mort porte atteinte à la dignité humaine, notamment parce que les erreurs dans l'application de cette peine sont irréparables. Nous sommes par ailleurs résolument convaincus que les peines prévues par le droit national pour tous les délits liés aux drogues doivent être proportionnées à la gravité des infractions. Dans cet esprit, des peines autres que l'incarcération doivent être proposées aux usagers de drogue pour les garder hors de prison et leur offrir une deuxième chance en leur donnant la possibilité d'obtenir

un traitement. C'est désormais ainsi que nous procédons dans notre pays.

Si l'on veut régler le problème que posent les drogues et leurs conséquences néfastes, nous estimons que les politiques de lutte contre la drogue doivent promouvoir des actions fondées sur des données scientifiques et d'un bon rapport coût-efficacité. L'Union européenne a mis en œuvre de telles mesures, qui ont prouvé leur efficacité en termes de réduction du nombre de décès liés aux drogues, de recul de la criminalité et de diminution de l'incidence des maladies infectieuses. Il s'agit notamment de mesures de réduction des risques, comme les programmes de substitution aux opiacés, les programmes d'échange de seringues et la fourniture de naloxone. Nous invitons instamment les États Membres d'envisager de mettre en œuvre ou de renforcer ce type de mesures dans le cadre du volet « réduction de la demande » de cette démarche équilibrée.

Chypre voudrait également appeler l'attention sur les questions suivantes dont elle estime qu'elles méritent d'être examinées aujourd'hui : il faut améliorer l'accès aux substances placées sous contrôle destinées à la communauté scientifique et médicale; il faut encourager la société civile et la communauté scientifique à participer à tous les aspects des politiques en matière de drogues; il faut prendre en compte les besoins particuliers des hommes, des femmes, des jeunes et des enfants en abordant le phénomène de la drogue; il faut se pencher sur les questions liées aux dangers en évolution constante que représentent les nouvelles substances psychoactives et au rôle que joue Internet en ce qui concerne l'offre de drogues; et il faut promouvoir systématiquement une politique de répression efficace contre la production, la fabrication et le trafic de drogues dans le cadre de cette démarche équilibrée.

Nous admettons avec regret que la vision d'un monde sans drogue n'est pas réaliste. Néanmoins, tous les participants à la présente session doivent s'employer à définir des critères et des politiques réalistes et efficaces, au profit des personnes touchées par la toxicomanie.

Les États Membres doivent reconnaître la nécessité de modifier en profondeur l'approche mondiale de la question des drogues. Nous sommes ici pour exprimer les préoccupations de nos gouvernements respectifs. Nous sommes également ici pour exprimer les demandes de nos citoyens qui souhaitent que la réforme des normes relatives aux drogues soit inscrite à l'ordre du jour. Les avantages des démarches axées

sur la réduction des risques n'ont jamais été aussi évidents. La communauté internationale a une occasion historique de revoir son approche en matière de drogues et de donner la priorité à la santé, aux droits de l'homme et à la sécurité.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tayeb Louh, Ministre de la justice de la République démocratique populaire d'Algérie.

M. Louh (Algérie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom de l'Algérie, féliciter le Président et les Présidents par intérim de la présente session extraordinaire pour leur conduite de nos travaux.

Mon pays s'associe à la déclaration qui a été faite par M. Mohammed Hassan Zaroug, chef de la délégation du Soudan, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/S-30/PV.2).

Mon pays confirme que les menaces posées par le problème de drogue n'ont plus un caractère traditionnel, mais qu'elles sont étroitement liées au financement du terrorisme, qui représente une menace pour l'humanité et le processus démocratique dans le monde entier, à moins que la communauté internationale ne s'y attaque efficacement. L'essor du trafic de drogue s'explique par les profits que génère ce commerce illicite. Ce phénomène se nourrit également du climat d'insécurité et de l'instabilité politique, ce qui a permis au trafic de drogue de prospérer et de devenir l'une des sources les plus importantes du financement du terrorisme, en plus des revenus tirés de la vente illégale de pétrole et des paiements de rançons en échange d'otages.

L'Algérie, pays de transit, est profondément préoccupée par la faiblesse des politiques adoptées jusqu'à présent pour limiter l'offre de drogues. Nous estimons également que la dépénalisation de l'usage de drogues, en particulier le cannabis, à des fins autres que celles spécifiées dans les conventions, représente un recul par rapport aux progrès réalisés au cours des dernières décennies. Dans le cadre de notre programme de réforme, le Président de la République d'Algérie, S. E. M. Bouteflika, a décrété une stratégie nationale visant à renforcer le rôle de la société civile dans la sensibilisation aux dangers liés au fléau de la drogue et à accorder l'attention voulue au traitement des consommateurs de drogues en tant que problème de santé.

Pour ce qui est des trafiquants de drogue et de leurs liens avec la criminalité organisée, nous avons mis

systématiquement à jour notre cadre juridique. Nous avons mis en place des entités judiciaires compétentes en matière de drogues, de terrorisme et de criminalité organisée, ainsi qu'un cadre juridique pour la protection des témoins. Les autorités judiciaires ont également renforcé la coopération internationale en matière de collecte de données et d'éléments de preuve et de saisie de revenus provenant du trafic de drogue.

L'Algérie a participé aux négociations qui ont abouti à la formulation des recommandations adoptées à la présente session. À ce sujet, je voudrais me féliciter du consensus auquel nous sommes parvenus, tout en me réjouissant à la perspective de traduire ces recommandations en solutions concrètes, conformément aux dispositions des conventions qui constituent le cadre principal de la lutte contre le fléau de la drogue.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Heraldo Muñoz, Ministre des relations extérieures de la République du Chili.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je viens d'Amérique latine, l'une des régions les plus touchées par le problème mondial de la drogue, comme nous l'avons entendu ce matin de la bouche de présidents des pays de la région. Notre région fait l'expérience, au quotidien, dans ses villes et ses rues, des manifestations les plus tragiques de ce fléau. En conséquence, nous avons accumulé des expériences et tiré des enseignements, et nous nous sommes dotés de modèles de politiques publiques grâce auxquelles nous avons lutté, avec plus ou moins de succès, contre ce grave problème sous tous ses aspects.

Mon pays, le Chili, s'est engagé à respecter et à promouvoir les conventions et le système de contrôle international des drogues. Les membres de la communauté internationale ont la responsabilité de conclure des accords et de faire des progrès en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans ces accords. Ce n'est pas une tâche facile. Les différentes formes de l'usage et du trafic de drogues et les problèmes qui y sont associés varient d'un pays à l'autre, ce qui complique le débat et fait qu'il est difficile de se mettre d'accord sur des stratégies communes. Cependant, la recherche de cadres multilatéraux efficaces et cohérents est une tâche aussi urgente qu'indispensable.

Nous sommes d'avis que les problèmes liés à la consommation, à la production et au trafic des substances illicites et aux phénomènes connexes tels

que la corruption, la violence et le blanchiment d'argent ont un impact profond sur la santé de nos citoyens, sur la dynamique économique et les politiques de nos pays, sur les normes sur lesquelles se fonde le tissu social de nos collectivités et, surtout, sur la sécurité nationale et internationale. À cet égard, le Chili est un pays de transit pour le trafic de drogue. Face à ce défi mondial qui ne connaît pas de frontières, qui ne cesse de se réinventer par l'apparition de nouvelles substances et de nouveaux mécanismes de trafic, nous devons agir ensemble, avec pragmatisme et dans le plein respect des droits de l'homme, pour bien comprendre leurs conséquences et leurs causes structurelles.

De l'avis du Chili, il y a cinq aspects à prendre en considération dans le contexte de cette voie sur laquelle nous allons nous engager après la présente session extraordinaire.

Premièrement, nous estimons qu'il importe d'adopter des stratégies équilibrées qui prennent en compte chacun des aspects du problème mondial de la drogue : l'offre, la demande et la coordination et la coopération internationales.

Deuxièmement, nous devons comprendre que les droits de l'homme sont incontournables, même dans des contextes défavorables. À cet égard, nous déplorons que dans certains pays, les infractions liées au trafic de drogue soient passibles de la peine de mort.

Troisièmement, nous devons faire de la santé publique une priorité. Nous ne pourrions pas faire face à ce phénomène s'il n'existe pas de systèmes de traitement et de réadaptation, et surtout, de prévention.

Quatrièmement, nous devons prendre conscience de l'importance d'un développement inclusif et durable. La lutte contre la drogue n'aboutira pas s'il n'y a pas de perspectives d'avenir ni d'inclusion, s'il n'y a pas d'emplois, et si les sociétés ne s'engagent pas en faveur de la justice et de l'équité.

Cinquièmement enfin, nous estimons qu'il est essentiel d'intégrer une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes et de faire participer les femmes à la conception et à la mise en œuvre des politiques en matière de drogues.

Nous sommes convaincus que le multilatéralisme est un mécanisme efficace pour concevoir des stratégies visant à relever des défis complexes comme celui-ci et que les engagements pris ici permettront d'ouvrir un horizon sûr, pacifique et juste pour tous.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Jigmeddash Bayartsetseg, Secrétaire d'État au Ministère de la justice de la Mongolie.

M^{me} Bayartsetseg (Mongolie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi que de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, au nom du Gouvernement mongol.

D'emblée, je voudrais réaffirmer l'engagement indéfectible de mon gouvernement en faveur de la mise en œuvre effective des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. La Mongolie a ratifié la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 en 1990; la Convention sur les substances psychotropes de 1971 en 1999; et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes en 2001. La Mongolie est un fervent partisan de la Déclaration politique et du Plan d'action adoptés en 2009, qui visent à réduire de manière significative, à l'horizon 2019, la culture et la production de drogues, la demande de drogues et les risques sanitaires qui y sont associés. En outre, la Mongolie salue et appuie le document final (résolution S-30/1, annexe) de cette session extraordinaire.

L'essor du trafic de drogue a conduit non seulement à l'augmentation de la demande, mais a également créé une source de revenus de plus en plus importante qui est directement liée au blanchiment d'argent, à la corruption et en conséquence, à la criminalité transnationale organisée. En Mongolie, le nombre d'infractions liées à la drogue a augmenté de 69 %. Par exemple, le nombre de femmes impliquées dans des infractions liées à la drogue a doublé au cours des deux dernières années. Le Gouvernement mongol attache beaucoup d'importance au renforcement des mesures législatives et réglementaires nationales pour faire face aux défis posés par ce type de délit.

Nous avons lancé une réforme globale en matière de justice pénale pour lutter contre les nouvelles activités relevant de la criminalité transnationale, y compris le trafic de drogue. Dans le cadre de cette réforme, nous avons révisé le code pénal et le code de procédure pénale, et nous avons adopté toute une série de lois afin de renforcer le système de justice pénale, conformément aux normes internationales. Nous avons aboli la peine de mort pour tous les crimes, y compris pour les infractions liées à la drogue. La politique adoptée par le Gouvernement mongol pour lutter contre

les infractions liées aux drogues met l'accent sur la réduction de l'offre, et pénalise les infractions liées à la drogue, qui sont passibles de poursuites. En outre, la loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été amendée récemment, et nous coopérons étroitement avec le Groupe d'action financière sur le blanchiment d'argent.

Nous réitérons notre détermination à lutter contre le problème de la drogue et à promouvoir une société exempte de tout abus de drogues. Il s'agit de défis persistants et en constante évolution, qui appellent à une démarche équilibrée, notamment une démarche qui met davantage l'accent sur la sensibilisation du public aux risques liés à l'utilisation illicite de stupéfiants et sur les services sanitaires et de réadaptation pour les consommateurs. En 2012, le Gouvernement mongol a adopté un programme visant à sensibiliser le public au problème de la drogue. Ce programme a été mis en œuvre avec succès au niveau national, notamment grâce à des efforts ciblés dans les écoles secondaires et les universités. Le Ministère de la justice a également lancé une campagne antidrogue en établissant un comité national composé du Ministère de la santé, de la police, des services de renseignement, de l'organisme chargé de la sécurité aux frontières et du Bureau du Procureur général pour prévenir et combattre l'usage illicite et le trafic de drogues et prendre des mesures efficaces dans ce domaine. Nous avons 21 sous-comités de prévention du crime basés dans chaque province, qui travaillent directement sur le terrain avec les jeunes pour promouvoir des activités et des modes de vie sains. En outre, au cours des trois dernières années, notre gouvernement a déployé des efforts importants pour éradiquer la culture du cannabis.

Pour lutter efficacement contre le trafic de drogues, il est essentiel d'avoir des forces de l'ordre compétentes et qualifiées. Nous nous efforçons de renforcer leurs capacités, en particulier celles des agents de police et des garde-frontières. Dans le cadre de cet effort, le Gouvernement mongol a adopté des politiques de gestion de la sécurité des frontières et d'immigration et a pris les mesures nécessaires pour renforcer les capacités des services chargés de faire respecter la loi. En dépit de ces efforts, les forces de l'ordre continuent à se heurter à des difficultés, notamment une pénurie de compétences spécialisées et de ressources nécessaires pour mener des enquêtes concernant des infractions complexes liées au trafic transnational.

Le problème mondial de la drogue demeure une responsabilité commune et partagée qui doit être abordée dans un cadre multilatéral, grâce à une coopération internationale efficace et accrue. Par conséquent, nous appelons tous les organismes des Nations Unies compétents à contribuer à l'application des instruments internationaux pertinents et à fournir une assistance technique aux États Membres en vue du renforcement de leurs capacités à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue.

En outre, il convient de renforcer la coopération bilatérale, notamment la coopération transfrontalière, afin de lutter contre les problèmes liés à la drogue. Les accords d'entraide judiciaire en matière pénale entre les pays sont un exemple d'instruments bilatéraux efficaces. La Mongolie a signé 23 accords d'entraide judiciaire et d'extradition avec neuf pays et envisage de conclure davantage d'accords de ce genre dans un avenir proche. Nous encourageons et préconisons la conclusion d'accords d'entraide judiciaire et d'autres instruments bilatéraux, ainsi que la coopération.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'engagement ferme du Gouvernement mongol à poursuivre et à renforcer sa coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres institutions des Nations Unies, ainsi que les mécanismes régionaux, en vue de renforcer les partenariats en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} María Rubiales de Chamorro, cheffe de la délégation de la République du Nicaragua.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : D'emblée, le Nicaragua s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/S.30/PV.1).

Le problème mondial de la drogue constitue une menace grave pour la paix et la souveraineté des États, car il compromet la stabilité socioéconomique et politique et le développement durable de nos peuples. Notre gouvernement, sous la direction du Président Daniel Ortega, défend une position ferme pour ce qui est d'aborder et de régler globalement le problème mondial de la drogue. Le Nicaragua, situé au cœur de l'Amérique centrale, n'est pas un pays producteur ou consommateur de drogues. Malheureusement, notre pays est situé dans une région de transit. Nous reconnaissons la pleine

validité et pertinence de toutes les conventions des Nations Unies relatives aux stupéfiants – celle de 1961 et son Protocole de 1972, celle de 1971 et celle de 1988 – et préconisons leur application effective.

La déréglementation et la légalisation des drogues ne sont pas une option viable, car elles favorisent la prolifération de leur utilisation et vont à l'encontre des dispositions des instruments internationaux existants qui constituent le système de contrôle des drogues. Il faut faire face au problème mondial de la drogue en respectant les particularités et les priorités nationales, ainsi que les systèmes juridiques de chaque pays, dans le respect rigoureux de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le problème mondial de la drogue fait partie intégrante de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogue, qui sont à l'origine des niveaux élevés de violence et d'insécurité dans certains pays et régions du monde.

Nous réaffirmons le principe d'une responsabilité commune, partagée et différenciée, et dans cette perspective, nous appuyons et encourageons le renforcement de la coopération internationale, y compris l'échange d'expériences et de meilleures pratiques et l'augmentation de ressources financières et logistiques fournies aux pays de transit pour promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Le problème mondial de la drogue demeure un défi régional et international pour la sécurité, la santé et le bien-être de toute l'humanité. C'est pourquoi, en matière de drogues, nous mettons en œuvre des politiques publiques et des stratégies axées sur l'être humain, la famille et la communauté, dans le cadre du principe de la sécurité souveraine. Le Nicaragua rejette et condamne les listes et classifications unilatérales et autres mesures du même genre en ce qui concerne le problème de la drogue.

Dans le cadre d'un modèle chrétien, socialiste et solidaire pour faire face aux problèmes qu'entraîne le transit de drogue, nous menons les actions suivantes, qui sont présentées en détail dans le document que nous avons fait circuler : la stratégie du rempart contre le narcotrafic; la stratégie de la sécurité civique et humaine qui obéit à un modèle préventif, volontariste et communautaire; la campagne nationale « Pour un Nicaragua sans drogue »; et un système de justice pénale très efficace reposant sur le principe de la proportionnalité. Au Nicaragua, la peine de mort n'existe pas. Ces mesures ont permis au

Nicaragua d'afficher l'un des taux de sécurité civique les plus élevés de notre continent.

Enfin, nous avons participé aux négociations à Vienne et participons à la présente session extraordinaire afin de prendre part à la réflexion sur le problème mondial de la drogue, d'analyser et d'examiner les mesures efficaces pour renforcer l'action internationale de manière à trouver des solutions servant les intérêts de tous nos peuples.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République de Finlande.

M. Sauer (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande souscrit pleinement aux déclarations faites par l'observateur de l'Union européenne au nom de ses États membres à l'occasion de la présente session extraordinaire (voir A/S-30/PV.1).

Nous relevons que plusieurs sujets importants n'ont pas pu être abordés dans le document final (résolution S-30/1, annexe), toutefois nous considérons que ce document constitue un véritable accomplissement. La Finlande estime que les conventions internationales relatives au contrôle des drogues doivent être appliquées de manière globale, en mettant l'accent sur les droits de l'homme étant donné que la santé, la sécurité et le bien-être de toute l'humanité doivent être au cœur des politiques en matière de drogues. Dans ce contexte, nous voudrions nous joindre à l'appel lancé par plusieurs délégations en faveur de l'abolition de la peine de mort.

En Finlande, le fait de mettre en œuvre avec succès des mesures de réduction des risques n'a diminué en rien notre détermination à appliquer les conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Chez nous, toutes les drogues sont interdites, mais dans le même temps, nous considérons que ceux qui ont besoin d'aide sont en droit d'avoir accès à des services. Les effets positifs des mesures de réduction des risques sont tangibles en Finlande. Chaque année, le nombre de nouveaux cas d'infection au VIH recule parmi les usagers de drogues injectables. Fournir du matériel d'injection, des vaccins, le dépistage anonyme du VIH/sida et de l'hépatite ainsi que des services en matière de santé sexuelle et procréative, de même que des traitements de substitution aux opiacés a permis d'améliorer sensiblement l'état de santé de la population cible. Les données recueillies montrent que ces mesures ont contribué à réduire la criminalité liée à la drogue et à améliorer la sécurité au sein de nos communautés.

Nous avons appris que pour toucher réellement les consommateurs de drogues les plus défavorisés et leur offrir des services parfaitement adaptés, la participation du groupe cible était essentielle. Nous avons pris en compte, dans notre politique nationale relative à la drogue, des questions transversales, telles la problématique hommes-femmes. Nous savons toutefois qu'il nous reste du travail pour répondre aux besoins des minorités sexuelles, notamment.

Nous voudrions nous aussi faire part de notre inquiétude devant l'essor de nouvelles substances psychoactives. Comme la délégation de l'Union européenne l'a déjà indiqué, nous tenons à réaffirmer notre détermination à combattre la menace et le problème grandissants que représentent ces nouvelles substances, notamment chez les jeunes.

En Finlande, l'un de nos points forts est la coopération interinstitutions mise en place entre la police, les agents des douanes et les garde-frontières. Les renseignements recueillis par les services de répression et les autres autorités compétentes sont partagés, et les cas sont analysés conjointement et traités de manière coordonnée. On notera également que la police joue aussi un rôle clef dans les mesures opérationnelles de réduction des risques. Je voudrais en outre signaler que les enquêtes criminelles menées conjointement avec d'autres pays, et notamment la mise en place d'équipes d'enquête conjointes, contribue réellement à améliorer la coopération internationale. Ainsi les enquêtes sont plus efficaces, et les responsabilités pénales sont établies au bon endroit. La Finlande estime que ce type de coopération est très efficace.

Pour la Finlande, la question clef qui se pose de nos jours en ce qui concerne les politiques en matière de drogues n'est pas de savoir s'il faut encourager une politique axée sur la santé ou à l'inverse une politique orientée vers le contrôle. Nous invitons instamment tous les États à promouvoir des politiques globales, ouvertes et participatives pour faire face à la multitude des réalités et des défis auxquels ils sont confrontés. Nous savons par expérience que pour obtenir les meilleurs résultats en matière de santé et de bien-être, il faut une coopération multidisciplinaire entre les organismes internationaux, les autorités nationales et les parties prenantes, y compris les organisations non gouvernementales et les acteurs communautaires. C'est pourquoi nous estimons qu'une approche plus participative de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le document final de la présente session extraordinaire contribuerait à

régler le problème mondial de la drogue et de manière plus large concourrait à la réalisation des objectifs de développement durable.

Enfin, nous avons suivi attentivement les discussions et les négociations menées en amont de cette session extraordinaire et nous avons le sentiment qu'il demeure possible d'avoir une démarche encore plus participative et ouverte face au problème mondial de la drogue.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole à M. Mustafizur Rahman, Directeur général au Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Bangladesh.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) :

Je suis ravi de prendre la parole à cette session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue. Cet événement nous donne une importante occasion de renforcer notre détermination à relever ce formidable défi des temps modernes. La drogue est un problème qui touche tous les pays et toutes les couches de la société. Aucun pays ne peut prétendre être épargné par ce fléau. Lutter contre le problème de la drogue passe donc par l'engagement actif et continu de tous les gouvernements, de toutes les sociétés. C'est une responsabilité commune et partagée qui nous incombe à tous.

À l'évidence, le problème de la drogue revêt de nombreuses dimensions et de multiples facettes. Il a entre autres trait à la santé, aux droits de l'homme et au développement durable, et conduit à la corruption et au crime organisé. La consommation de drogues a un terrible coût humain pour les toxicomanes, leurs familles et leurs communautés. Le trafic de drogue et les réseaux de la criminalité organisée alimentent la violence et nourrissent la corruption. Les profits issus du trafic de drogue financent le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous devons mettre fin aux agissements des individus et des groupes sans scrupules qui exploitent les membres vulnérables de nos sociétés prompts à consommer des drogues.

L'an dernier, les dirigeants du monde ont adopté un programme porteur de transformation pour parvenir au développement durable, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). En vertu de l'objectif 3 de développement durable, les États Membres sont convenus de renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool, un objectif que nous devons tous nous efforcer d'atteindre. En fait,

s'attaquer au problème mondial de la drogue n'est pas juste une question qui concerne l'objectif 3, mais a une influence sur un grand nombre d'autres objectifs de développement durable. Cela touche à des questions telles que la criminalité organisée, la santé et le bien-être de la population, qui sont des facteurs à part entière du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Lutter contre la criminalité liée à la drogue et contre la corruption est indispensable si l'on veut avoir des sociétés stables et des institutions efficaces, lesquelles sont le fondement du développement durable. La drogue ne nuit pas seulement au développement et à la capacité de mener une vie digne, elle nuit aussi à la stabilité et à la sécurité.

Le Gouvernement bangladais accorde une grande importance à la lutte contre le problème de la drogue. Nous menons notre campagne antidrogue en collaboration avec toutes les parties prenantes et avec la participation de la société civile, des organisations non gouvernementales et des entités internationales compétentes. Nous avons mis en place un solide cadre juridique. Notre loi sur le contrôle des drogues a été promulguée en 1990, puis complétée par la suite par une série de règlements, stratégies et programmes en la matière. Les toxicomanes ont accès aux traitements requis et des centres de désintoxication sont à leur disposition. Nous avons également lancé une grande campagne de sensibilisation afin de lutter contre le problème de la drogue, et renforcé les capacités des organes publics de répression pour combattre le trafic de drogue et la toxicomanie.

Sur le plan régional, le Bangladesh est partie à la Convention de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASARC) sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Nous avons signé des mémorandums d'accord avec de nombreux pays de la région, comme le Myanmar, l'Inde et la République islamique d'Iran, afin de prévenir le trafic de drogue. Nous travaillons en partenariat étroit avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Commission des stupéfiants, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, INTERPOL et l'Unité de surveillance du trafic de drogue de l'ASACR pour combattre le problème que représente le trafic de drogue.

Nous sommes conscients que s'attaquer aux drogues illicites nécessite une approche intégrée et multidisciplinaire à long terme, ainsi que la cohérence des politiques publiques en matière de santé, de protection sociale, d'éducation, de développement

durable et de répression. Cela suppose l'engagement de toutes les parties prenantes aux niveaux local, régional et international. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption du document final (résolution S-30/1, annexe), un document important qui réaffirme notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue. Il contient d'importantes recommandations sur les nombreux aspects du problème et sa mise en œuvre effective contribuera beaucoup à notre lutte contre ce fléau mondial.

Nous espérons que la Commission des stupéfiants continuera de jouer son rôle d'organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues. Nous tenons aussi à saluer l'excellent travail réalisé par l'ONUDC, l'organisme chef de file afin d'aborder et de combattre le problème mondial de la drogue. Pour notre part, nous sommes prêts à travailler avec tous les intéressés pour lutter contre la drogue dans l'intérêt du bien-être de notre génération et des générations à venir.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République-Unie de Tanzanie.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie a pleinement conscience du fait que la drogue a détruit de nombreuses vies et que depuis trop longtemps les politiques publiques en la matière sont inefficaces. Nous reconnaissons qu'il est temps pour nous tous d'adopter de nouvelles approches. C'est pourquoi nous tenons à saluer la Commission des stupéfiants, dont le travail préparatoire a permis la tenue de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, et nous nous félicitons du document final adopté par l'Assemblée (résolution S-30/1, annexe).

Nous convenons également que nous nous trouvons à un tournant et que le nouvel ordre des choses requiert que nos politiques nationales et internationales en matière de drogues se fondent sur des données scientifiques et sur le souci de la santé et du respect des droits de l'homme. C'est en ce sens que la Tanzanie estime que la présente session extraordinaire fournit une occasion historique de rééquilibrer et d'harmoniser les politiques nationales et internationales en matière de drogues. Nous sommes donc convaincus de l'utilité, et même de la nécessité, d'adopter et de mettre en œuvre le document final. Il doit constituer le socle de notre stratégie commune et de nos efforts renouvelés pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Nous convenons aussi que cette action doit s'inscrire résolument dans les principes des droits de l'homme, d'équité et de justice sociale.

Notre crédibilité est en jeu dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. L'application des principaux instruments internationaux pertinents en la matière, qui forment la pierre angulaire du système international de contrôle des drogues, est loin d'être idéale. Nous disons souvent qu'il faut faire plus et mieux pour s'attaquer à ce mal qui pose une grave menace pour la vie humaine et nuit au développement. Il s'agit d'un problème complexe pour lequel il n'y a pas de solution facile, néanmoins nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer.

À l'avenir, notre objectif doit être de nous employer à réduire le nombre des usagers de drogues, ainsi que le nombre de personnes qui décèdent suite à la consommation de drogues. Nous devons aussi veiller à ce que les auteurs d'infractions mineures ne finissent pas en prison, où leur problème avec la drogue risque d'empirer. Il nous faut promouvoir une démarche axée sur la santé et les droits de l'homme face au problème de la drogue. Et nous savons que nous n'atteindrons cet objectif que par des efforts collectifs, aux niveaux national et international.

La Tanzanie n'est pas épargnée par le problème mondial de la drogue. Des drogues illicites en provenance d'autres régions franchissent de plus en plus nos frontières, et une certaine quantité de ces drogues reste dans nos communautés et fait des ravages parmi les personnes vulnérables, qui sont déjà victimes de diverses formes de pauvreté. Le problème de la drogue freine notre vision collective d'assurer une vie digne pour tous et nous prive de la main-d'œuvre dont nous avons besoin pour réaliser notre aspiration au développement socioéconomique. Il alimente la grande criminalité, y compris celle liée aux espèces sauvages et aux forêts, et fait peser un fardeau supplémentaire sur les organes de police et nos systèmes nationaux de santé.

Nos efforts pour faire face à cette menace se traduisent également par la mise en place de systèmes de soutien à l'intention des toxicomanes, qui risquent de contracter le VIH ou le virus de l'hépatite B ou C. Nous continuons de détecter et de surveiller la tendance en matière de prévalence et de distribution des substances psychoactives. Nous surveillons également les modes de consommation et leurs conséquences. Par ailleurs, nous renforçons notre législation, ainsi que les mesures réglementaires et opérationnelles que nous prenons

en collaboration avec différentes parties prenantes, y compris les autorités chargées de l'éducation, de la santé et de la police, les organisations non gouvernementales et la société civile.

La criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue ont un effet déstabilisateur sur la sécurité de l'État. Nous estimons qu'appliquer les Conventions contre la criminalité transnationale organisée et contre la corruption peut contribuer également à nos efforts, individuels et collectifs, pour lutter contre le problème de la drogue. De plus, nous proposons que l'Assemblée générale tienne des discussions pour examiner l'ampleur de cette menace et les actions qu'elle appelle, ainsi que les progrès réalisés à cet égard.

Tout en réaffirmant notre volonté de mettre en œuvre le document final, nous sommes convaincus que la coopération internationale est indispensable à la réalisation de ses objectifs. Nous pensons aussi que les programmes visant à offrir des moyens de subsistance de remplacement dans les pays producteurs de drogue permettront de réduire les quantités de drogues illicites qui parviennent dans nos pays. Il faut donc s'employer à trouver des approches multidisciplinaires, équilibrées et qui se renforcent mutuellement permettant de disposer de stratégies efficaces de réduction de l'offre et de la demande.

Pour conclure, nous estimons que nous ne devons pas laisser nos préférences politiques en matière de peines applicables nous diviser. Le fait qu'il y ait accord total au sein de l'Assemblée sur la gravité du problème et la nécessité pour nous d'agir vite et ensemble est en soi une grande réalisation.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la cheffe de la délégation de la Principauté de Monaco.

M^{me} Picco (Monaco) : La Principauté de Monaco tient à rappeler son engagement fort face au problème mondial de la drogue dans le respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme, de l'État de droit et du droit à l'accès universel aux soins, et son opposition catégorique à la peine de mort en toutes circonstances.

Ma délégation remercie la Commission des stupéfiants et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour son approche globale et humaine de ce fléau qui ébranle nos sociétés, entrave nos efforts de développement et contribue à la propagation du

VIH/sida, de la tuberculose, de l'hépatite et d'autres maladies transmissibles par le sang.

La société civile doit être notre partenaire dans la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, en particulier les objectifs de développement durable 3 et 16.

Le Gouvernement monégasque prépare un nouveau plan d'action contre la drogue qui s'inscrira dans le cadre de sa lutte contre toutes les addictions. La protection de la jeunesse est prioritaire. Des programmes de prévention ont été mis en place en milieu scolaire par l'éducation à la santé sur des thèmes adaptés aux âges, avec le concours de comités multipartites d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Le dépistage précoce de jeunes en difficulté est un autre volet de la prévention où les différentes structures impliquées travaillent en réseau.

Afin de prévenir les conséquences sur la santé publique, la Principauté accompagne ses actions de prévention d'un accès aux soins rapide et efficace. Les soins sont centrés sur l'individu et combinent désintoxication et accompagnement psychologique afin d'assurer la réadaptation et la réinsertion sociale. Dans le domaine sanitaire également, l'accent est mis sur la jeunesse avec la mise en place d'une consultation « jeunes consommateurs » offrant une prise en charge adaptée. Les associations Jeune, J'écoute et Allô Parents permettent aux familles concernées de ne pas rester isolées et de bénéficier d'un soutien anonyme.

Monaco est partie à l'ensemble des instruments internationaux relatifs aux drogues et adapte ses textes à l'apparition de nouveaux produits illicites. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, Monaco est le 38^e membre du Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants du Conseil de l'Europe, également appelé Groupe Pompidou.

Nous sommes convaincus que seule une coopération internationale accrue, par une approche intégrée, multidisciplinaire et équilibrée, pourra enrayer la menace que représentent le commerce international de la drogue et toutes les activités criminelles qui y sont liées. C'est pourquoi Monaco continuera d'assurer une coopération policière et judiciaire sans faille et réaffirme son engagement à l'égard de la lutte contre la criminalité transnationale organisée.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République de Slovaquie.

M. Logar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, la Slovénie s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne (voir A/S-30/PV.1). Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

En Slovénie, nous sommes déterminés à mettre en œuvre de manière équilibrée les trois piliers que sont la réduction de la demande, la réduction de l'offre et la coopération internationale, dans le respect du principe de la responsabilité commune et partagée. Nous nous félicitons que cette approche soit reprise dans le document final de la présente session extraordinaire (résolution S-30/1, annexe). Il nous plaît également de constater que la résolution met l'accent sur les droits de l'homme et la santé publique, la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques, les nouvelles menaces et difficultés, et le développement alternatif. Nous estimons que la marge de manœuvre offerte par les trois conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues, conjuguées aux instruments universels relatifs aux droits de l'homme, constitue un bon point de départ pour la mise en œuvre d'une telle politique.

Les facteurs qui rendent les personnes vulnérables à la consommation de drogues varient de par le monde, de même que les structures et les ressources pour préserver la santé de ces individus, de leurs familles et des sociétés dans lesquelles ils vivent. Toutefois il existe des politiques et des actions qui ont fait leurs preuves s'agissant d'empêcher les personnes de commencer à consommer de la drogue et de traiter les troubles liés à l'usage de drogues.

Voilà un certain nombre d'années que la Slovénie élabore et applique de manière systématique des législations et politiques en matière de drogues. Mon pays a dépénalisé la possession de petites quantités de drogue à usage personnel dès 1999, dans le but d'encourager le traitement plutôt que la pénalisation. Nous avons toujours mis l'accent sur les aspects de santé publique, y compris les programmes de réduction des risques et les traitements de substitution.

En Slovénie, nous sommes résolument persuadés que tous les programmes relatifs aux drogues devraient s'appuyer sur des données scientifiques, faire l'objet d'une évaluation et être accessibles à toutes les personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues. C'est pourquoi nous soulignons l'importance d'une démarche multisectorielle et pleinement coordonnée. Une telle démarche passe notamment par la coopération des

diverses agences compétentes dans différents domaines, tels que l'éducation, la protection sociale, la santé et l'application des lois. Ce n'est qu'ensemble qu'elles peuvent garantir la pleine continuité de programmes de réduction de la demande encourageant la prévention, la détection et l'intervention précoces, le traitement, la réadaptation et la réinsertion sociale pour toutes les personnes qui souffrent de troubles liés à l'usage des drogues. En Slovénie, cette action est coordonnée par le Ministère de la santé.

Nous estimons également que les mesures de réduction des risques sont indispensables si l'on veut réussir à régler le problème de la drogue, et notamment prévenir la transmission du VIH/sida, de l'hépatite et d'autres virus. Ces programmes, qui sont fondés sur le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, ont fait l'objet d'évaluations rigoureuses dans de nombreux pays et les résultats obtenus prouvent qu'ils sont efficaces.

Bien que nous nous félicitons des éléments positifs figurant dans la résolution, nous regrettons sincèrement qu'il n'ait pas été possible d'inclure une référence à la peine de mort. La Slovénie s'oppose catégoriquement au recours à la peine capitale en toutes circonstances.

La Slovénie a une expérience positive à partager en matière de lutte contre la drogue. Nous nous employons à améliorer la coopération régionale, notamment dans l'Europe du Sud-Est. Un programme d'assistance technique bilatérale pour les pays de la région, mis en place il y a cinq ans, encourage l'adoption de mesures équilibrées qui vont de la lutte contre le trafic de drogue au traitement des troubles liés à l'usage des drogues.

En guise de conclusion, je voudrais insister sur le fait que le problème mondial de la drogue ne pourra être vaincu que par la coopération internationale et une action coordonnée et globale. Les progrès doivent s'appuyer sur des données vérifiables et des approches ayant fait leurs preuves, et il convient d'encourager un vaste dialogue entre toutes les parties prenantes. Au nom de la Slovénie, je voudrais donc former le vœu sincère que nos efforts conjoints contribuent à l'élaboration d'une politique globale et humaine de lutte contre la drogue, qui donne la priorité à l'être humain et à sa santé.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Je suis très heureux, Madame, de vous voir présider nos travaux.

La tenue de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue atteste du fait que la communauté internationale a de plus en plus conscience de l'ampleur de ce problème et de ses conséquences tragiques sur la santé, les économies et la sécurité des États. Le trafic de drogue trouve un terrain fertile lorsque les institutions de l'État, en particulier celles chargées de la sécurité, sont affaiblies. La consommation de drogues, notamment chez les jeunes et les enfants, est très souvent liée à la pauvreté, à la peur et à l'instabilité, de même qu'à l'absence de perspectives d'avenir, au chômage et à l'exclusion sociale. Il est indéniable que le trafic des stupéfiants alimente le crime, la violence et la corruption et fait peser un fardeau terrible sur les ressources humaines et financières des États.

Ce problème est un problème mondial, aux ramifications transnationales. Dès lors, la lutte doit passer par une coopération et une coordination internationales et régionales, en matière de sécurité et d'échange d'informations, si l'on veut mettre un terme au trafic de stupéfiants et de psychotropes. On ne peut, cependant, traiter ce problème sous ses différentes facettes en travaillant uniquement sous l'angle sécuritaire, lequel doit être simplement un aspect central de programmes et de stratégies de développement nationales et régionales axées notamment sur la lutte contre la culture illicite des plantes servant à la fabrication de substances psychotropes ainsi que sur la lutte contre les effets collatéraux, tels que le blanchiment d'argent et les mouvements de fonds illicites résultant du trafic. Il est également nécessaire de traiter les causes de l'usage de drogues en veillant, notamment, à ce que tous disposent de chances d'avoir un emploi et une éducation. Il est nécessaire d'améliorer également la législation relative au problème de la drogue, qui ne doit pas reposer sur la seule sanction. Une réforme est nécessaire.

La Libye réaffirme le principe de la responsabilité commune mais différenciée dans le traitement de ce problème, ainsi que son engagement à l'égard des différents instruments internationaux relatifs à la lutte contre le problème de la drogue. Nous nous félicitons du travail accompli par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ainsi que toutes les institutions chargées de la lutte contre les drogues et appelons à en renforcer les capacités pour améliorer, notamment, l'appui technique apporté aux États Membres, ainsi qu'à

apporter une aide financière et technique internationale aux États Membres, et en particulier aux États en développement, pour renforcer leur capacité de lutte contre ce problème.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Royaume hachémite de Jordanie.

M. Hyassat (Jordanie) (*parle en arabe*) : Au mois de juillet dernier, nous avons mis un accent particulier sur les objectifs de développement durable 3 et 16 et nous sommes engagés à donner à chacun, dans nos différents pays, les chances propres à lui permettre de vivre une vie épanouissante et saine. Force est de voir maintenant qu'il faut renforcer et renouveler ces objectifs au regard des incidences de la drogue sur le développement et de son rapport avec la criminalité, qui rendent nécessaire un renforcement de la coopération internationale. Dans ce cadre, le document final que nous avons adopté (résolution S-30/1), et dont nous nous félicitons, représente un cadre pratique complémentaire des conventions internationales, dont les buts et principes nécessitent une application intégrale, en parallèle avec la création de partenariats avec toutes les parties concernées, y compris les jeunes et la société civile, si l'on veut réaliser des progrès concrets et efficaces et parvenir aux objectifs escomptés.

Le Royaume de Jordanie, sous l'égide du Roi Abdullah II, est soucieux de renforcer les efforts de lutte contre le fléau de la criminalité et de la drogue. Dans ce cadre, nous continuons de consolider notre cadre législatif et institutionnel et avons dernièrement élaboré un projet de loi destiné à permettre un traitement et une prévention plus efficaces de ce fléau. Au nombre des efforts envisagés, citons la mise en place d'un comité national chargé d'étudier les méthodes de lutte possibles contre le fléau des drogues. Ce projet de loi devrait être adopté dans les plus brefs délais. Nous avons également adopté une méthodologie intégrée reposant sur la lutte et la protection, dans le cadre d'une stratégie globale associant la participation de toutes les institutions, publiques ou privées, concernées par la lutte contre la drogue. Nous avons proclamé l'année 2016 année de lutte contre les drogues en Jordanie, afin de démultiplier les efforts déployés et d'obtenir de meilleurs résultats en ce qui concerne le contrôle de ces drogues et la lutte contre le trafic de stupéfiants et de psychotropes.

Sur les plans régional et international, la Jordanie a renforcé sa coopération avec les autres États et institutions, et accueilli dernièrement, avec

la coopération de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) la première réunion régionale. Nous sommes le premier pays de la région à appliquer le système de contrôle des navires et nous devons, dans ce cadre, continuer de renforcer les capacités de l'ONUDC afin d'aider les États à mettre en œuvre ce projet pionnier.

C'est le lieu, ici, d'évoquer les conflits armés et la menace sous laquelle vivent plusieurs parties du monde, qui complique la lutte contre la drogue et encourage le trafic dans les pays voisins, lequel est lourd de conséquences, depuis quelque temps, pour la Jordanie et ses services de sécurité compte tenu du nombre considérable de réfugiés qu'elle accueille. Un effort concerté de la communauté internationale s'impose donc, sur la base du principe de la responsabilité commune et différenciée, afin de soutenir la Jordanie dans cette situation.

En conclusion, nous tenons à assurer de nouveau l'ONUDC de notre soutien dans la tâche qu'il accomplit, afin qu'il atteigne ses objectifs dans le combat contre le fléau de la drogue.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République d'El Salvador.

M. Castaneda (El Salvador) (*parle en espagnol*) : C'est animé de la conviction que le combat contre le problème mondial de la drogue est un engagement aussi urgent qu'incontournable qu'El Salvador vient assister à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Président de la République d'El Salvador, M. Salvador Sánchez Cerén, a déclaré qu'il était particulièrement déterminé, comme son gouvernement, à livrer une lutte acharnée contre le problème de la drogue, dans le cadre d'un travail axé sur la personne humaine et le respect de ses droits fondamentaux, et en tenant compte de la perspective hommes-femmes.

Je souhaite exprimer, au nom de mon gouvernement, l'engagement qui est le sien à l'égard de la mise en œuvre des instruments internationaux en la matière, en particulier des trois conventions relatives au contrôle des drogues. Le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et la réalisation de ses 17 objectifs de développement durable, que nous avons adoptés ici au Siège de l'Organisation, doivent se traduire dans la réalité en faveur de nos sociétés.

Avec reconnaissance et avec engagement, El Salvador a assumé la représentation du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes durant le processus préparatoire de la présente session extraordinaire. Nous réitérons à cette occasion notre volonté de travailler conjointement et d'apporter notre contribution dans le respect des différences et en renforçant la compréhension et le dialogue afin de parvenir à la mise en œuvre de politiques intégrées aux fins du traitement du problème mondial de la drogue.

La présente session extraordinaire constitue un engagement politique important dans la perspective de l'échéance de 2019, en plus d'un jalon dans le renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale. C'est pourquoi nous devons veiller à la cohérence et à la conformité de l'aide technique et financière avec les multiples dimensions et réalités en présence, en partant du principe que nous affrontons un problème commun et que nous avons des responsabilités communes et différenciées.

La présente séance est l'occasion d'avoir une vision d'ensemble de la situation mondiale dans toute sa complexité, en tenant compte des avancées, des acquis ou des failles, ainsi que des nouvelles expériences que nos pays ont engrangées ces dernières années. Notre objectif commun est axé sur la définition d'une politique internationale antidrogue qui soit en phase avec les défis de l'heure, intégrée et centrée sur le respect de la personne humaine.

El Salvador est convaincu que cette problématique passe désormais par une action intégrée et équilibrée, axée sur la promotion de la santé et du bien-être de la personne, de la famille et de la communauté. El Salvador, comme les membres le savent, n'est pas un pays de consommation massive de drogue ni un pays producteur; c'est, comme la majorité des pays que nous représentons ici, un pays de transit dans le circuit de la drogue. C'est pourquoi notre problématique est spécifique et nous aimerions qu'elle soit plus clairement présente dans la stratégie générale de lutte contre la drogue mise en place par l'ONU.

Concrètement, les liens qu'entretient au sein de notre pays l'ensemble de l'appareil international du trafic de drogue avec certaines structures internes en marge de la loi a donné lieu à des manifestations de violence, de profonds conflits sociaux et des pertes humaines, et diminué d'autant les possibilités d'investissement pour le progrès de nos populations. Ce constat nous a amenés à intégrer la dimension socio-économique à notre plan

stratégique antidrogue, qui a été adopté en 2011 et va être renouvelé cette année après cinq années d'existence.

Le lien évident qui existe actuellement entre les bandes de jeunes – les « maras », ainsi que nous les appelons – et les activités des trafiquants de drogue, ou encore le blanchiment d'argent et le trafic d'armes et de personnes, fait peser une menace croissante sur la sécurité de tous les Salvadoriens, et pas seulement la leur, mais également celle de l'ensemble de notre région d'Amérique centrale. C'est pourquoi nous devons unir les efforts de tous les secteurs nationaux et régionaux afin de changer cette réalité.

El Salvador entend renforcer la stratégie nationale antidrogue, en conjuguant les politiques, les objectifs, les ressources et les efforts déployés aux niveaux institutionnel, public et privé. Dans cette optique, la coopération des pays amis est fondamentale pour que notre sous-région puisse renforcer ses institutions, préserver les droits fondamentaux des citoyens et mettre également en œuvre des initiatives de nature à permettre la réinsertion socioéconomique des jeunes mêlés à des activités illicites. Toutefois, l'absence de débouchés professionnels décents, de possibilités de formation professionnelle et d'activités de loisirs risque de se solder par l'impossibilité de voir notre jeunesse abandonner ses liens avec les bandes et bénéficier d'un avenir réellement humain.

Pour conclure, je tiens à souligner que les manifestations d'intérêt et d'engagement des États Membres, de même que des organisations internationales et de la société civile, au cours de la présente session, attestent d'une ferme volonté de ne pas se confiner au dialogue et de s'engager à agir avec fermeté, dans le respect de nos différences mais aussi dans la ferme conviction qu'ensemble, nous pourrions être les artisans d'une société libérée de la drogue.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration de S. E. le Ministre de l'intérieur de la République du Soudan, qui n'a pu malheureusement prendre part à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue en raison de la non-délivrance par le pays hôte d'un visa d'entrée.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

"Le Soudan souscrit à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/S-30/PV.2). Nous nous associons aussi au groupe des États de même avis sur la question examinée. Ma délégation saisit cette occasion pour rendre hommage aux efforts et à la contribution précieuse de toutes les entités et parties concernées, auxquelles nous devons la tenue de la présente session extraordinaire. Nous nous en félicitons et tenons à en souligner l'importance dans une période où le problème mondial de la drogue gagne sans cesse en complexité. Cette session représente à n'en pas douter, en effet, une importante occasion d'étudier et d'analyser la situation et de proposer, outre des recommandations, notre vision de la façon de répondre efficacement aux diverses questions liées à la drogue.

Ma délégation réaffirme son attachement au socle nécessaire et suffisant que constitue le cadre mis en place par les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des substances psychotropes, ainsi que les accords relatifs aux produits chimiques précurseurs, outre la Déclaration politique et le Plan d'action, pour le traitement de la question de la drogue. Outre son caractère global et sa souplesse, conditions nécessaires pour permettre à tous les États Membres et aux autres acteurs de traiter le problème de la drogue dans toute son ampleur, nous constatons également que ce cadre est caractérisé par sa structure pratique, qui permet de mettre en œuvre les principes de la coopération internationale sur la base de la responsabilité commune mais différenciée. Nous estimons qu'une coopération régionale, internationale et bilatérale s'impose si l'on veut débarrasser le monde de la drogue, compte tenu en particulier des méthodes qu'emploient les trafiquants afin d'exploiter tous les moyens et lacunes possibles pour mener leurs activités. À cet égard, ma délégation réaffirme l'importance d'un renforcement de la solidarité et de la coopération entre les pays, sous toutes leurs formes, en particulier le partage de renseignements et d'informations en matière pénale et la surveillance des flux financiers suspects. C'est à ce type de coopération que l'on doit attribuer nombre des succès

remportés dans le suivi et le contrôle de plusieurs affaires de trafic de drogue. À cet égard, je tiens à saluer la coopération des autorités compétentes de mon pays avec leurs homologues d'autres pays, dont, en particulier, le Royaume d'Arabie saoudite et le Liban.

L'expérience a prouvé que pour lutter contre le problème de la drogue dans toute sa complexité, il était nécessaire d'envisager une variété d'initiatives et de partenariats, y compris dans les domaines de la santé, de l'économie, du développement, de la sécurité et des solutions juridiques. Je tiens à réitérer à cet égard la détermination du Soudan de continuer à examiner la question dans le cadre global des politiques de développement, et de contribuer à l'avènement d'une société où règne la sécurité et la bonne santé. Dans cette optique, notre pays, convaincu de l'importance de la coopération dans le domaine de la sécurité, a déployé des efforts considérables pour renforcer les relations entre les services de police et la société grâce à des programmes de partenariat et de coopération. Nous avons mis en place un programme de police de proximité dans les zones résidentielles, qui a eu d'excellents résultats en termes de réduction du taux de criminalité.

Afin de renforcer notre cadre juridique et réglementaire en vue du traitement du problème de la drogue, nous avons adopté en 2015 une stratégie nationale de lutte contre la drogue, assortie d'un certain nombre de lois connexes, portant notamment sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et prévoyant un renforcement des pouvoirs du Service chargé des enquêtes financières, doté de l'autonomie propre à lui permettre d'assurer le suivi des questions d'ordre financier liées à des infractions présumées et de procéder aux enquêtes voulues. Nous avons également émis des directives en matière de coopération internationale destinées à régir les procédures juridiques effectuées, qu'il s'agisse de l'aide judiciaire, des commissions rogatoires, de l'extradition des personnes condamnées, ou encore du suivi de la mise en œuvre des demandes de confiscation de fonds. Nous avons également modifié notre loi de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes pour la mettre en conformité avec les conventions internationales et doter les entités concernées des compétences

nécessaires pour mettre en œuvre les règlements relatifs au contrôle des drogues.

Nous avons identifié des tendances nationales dans le domaine du trafic de drogues, sur la base de certains indicateurs, comme l'augmentation du nombre de saisies et le nombre croissant de plaintes et d'accusés, telles l'augmentation du trafic de drogue dans le pays en direction de l'Europe et des pays du Golfe, ainsi que la diversification des voies et moyens de transport, sans parler du développement des relations entre les trafiquants de drogues et les producteurs de produits précurseurs de drogues illicites, du matériel utilisé, dont des armes, et des méthodes employées pour résister aux organes de répression. Nous avons relevé, de même, le détournement croissant des médicaments et des pilules stimulantes, et la diversification des substances qui entrent désormais dans le pays, à savoir, moins que par le passé, le cannabis, mais davantage de types de médicaments et psychotropes. L'un des nouveaux changements relevés traduit une tentative de lancement sur notre sol des pilules Captagon. Nous avons ainsi mis au jour en 2015 une usine de production de ces pilules.

Nous nous efforçons de confisquer les médicaments et produits pharmaceutiques obtenus abusivement et d'empêcher le détournement de certains types de médicaments, ainsi que d'assurer le suivi des nouveaux types de médicaments et de substances psychotropes mis sur le marché. Mon pays a ainsi adopté un certain nombre de mesures pratiques, telles que des mesures de contrôle et de confiscation de médicaments stupéfiants et de substances psychotropes, et mis au point un guide présentant un certain nombre d'activités de formation dans le domaine de la lutte antidrogue, de la surveillance et du suivi. Nous poursuivons les efforts au sein des organes compétents en vue de réviser les lois relatives aux drogues et les listes de produits chimiques en circulation, et avons également organisé dans notre pays, en mars dernier, la deuxième conférence scientifique de notre Comité national des stupéfiants, où les spécialistes ont discuté de sujets tels que le commerce illégal et la surveillance du trafic de drogues et de substances psychotropes.

En conclusion, ma délégation attache une grande importance aux programmes de développement de substitution durable, dans lesquels elle voit l'un des outils antidrogue indubitablement de nature à contribuer à réduire l'offre et à réorienter l'énergie de la population locale vers des occupations plus constructives. Nous comptons œuvrer, dans le cadre de projets conjoints avec des organisations internationales et des bailleurs de fonds, à la mise en œuvre de programmes de développement de substitution. Ma délégation souligne l'importance du respect d'une méthodologie rigoureuse dans le cadre de la pénalisation du trafic de drogues et de la punition des trafiquants. Tout semblant de permissivité à l'égard du trafic de drogues serait lourd de conséquences à court et long terme, et donnerait lieu à des risques de manipulation et de fraude par les gangs de la drogue."

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République slovaque.

M^{me} Algayerová (Slovaquie) (*parle en anglais*) :

Nous nous associons pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/S-30/PV.1). Je voudrais également ajouter quelques mots au nom de la Slovaquie, à titre national.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue est un forum mondial unique en son genre pour l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et pour débattre de nos réalisations ainsi que des problèmes rencontrés dans le cadre de l'exécution de nos politiques nationales de lutte contre la drogue.

La Slovaquie se félicite de l'adoption, à l'issue d'un processus préparatoire exhaustif et inclusif, du document final (résolution S-30/1, annexe), où est réaffirmé notre engagement à l'égard des buts et objectifs énoncés dans les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, y compris la santé et le bien-être de l'humanité. Les trois conventions internationales sur le contrôle des drogues et les instruments universels des droits de l'homme sont les pierres angulaires des politiques internationales en matière de drogue. La Slovaquie estime que les politiques de lutte contre la drogue doivent suivre une

démarche intégrée, équilibrée et fondée sur des données probantes. Le respect des droits de l'homme doit faire partie intégrante de nos efforts. Nous regrettons donc que le document final ne comporte aucun élément de langage concernant l'abolition de la peine de mort pour les infractions relatives aux drogues.

Le document programmatique de base exposant la politique slovaque en matière de drogue est composé de notre stratégie nationale antidrogue pour la période 2013-2020 et des plans d'action connexes actuellement mis en œuvre par les ministères slovaques concernés. L'objectif global de la stratégie est de contribuer à réduire la demande de drogue et l'offre de drogue, ainsi que d'atténuer les risques sanitaires et sociaux des drogues et leurs effets préjudiciables. Cette stratégie repose sur une prise de conscience des problèmes de drogue actuels, dont la polytoxicomanie et la consommation de stimulants tels que la méthamphétamine, la nécessité d'un contrôle des médicaments contenant des substances psychoactives ou des précurseurs de drogues, les problèmes posés par les virus transmissibles par le sang, la nécessité d'améliorer la couverture des services de traitement et l'évolution du marché de la drogue.

La caractéristique dominante de notre stratégie est sa conception intégrée et équilibrée. Un autre élément important de notre politique en matière de drogue est la coordination et la coopération qu'elle prévoit aux niveaux national, régional et international. De nouvelles problématiques, telles que l'apparition rapide de nouvelles substances psychoactives, entre autres, nécessitent une plus grande coopération et un échange d'informations accru entre les États Membres. La Slovaquie appuie également la participation active de la société civile et de la communauté scientifique, ainsi qu'une coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres entités et institutions spécialisées des Nations Unies.

Nous pensons que la présente session extraordinaire et son document final permettent d'asseoir solidement l'action à venir de la communauté internationale et l'examen de la Déclaration politique et du Plan d'action prévu en 2019.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Camillo Gonsalves, Ministre de la planification économique, du développement durable, de l'industrie, de l'information et du travail de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : En 1998, il a été décidé, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, de « fixer à 2008, pour les États, la date butoir pour éliminer ou réduire sensiblement la fabrication, la commercialisation et le trafic illicites de substances psychotropes, y compris les drogues synthétiques ». L'année qui a suivi ce délai auto-imposé de 2008, les États Membres, de nouveau réunis dans le cadre du débat de haut niveau de la Commission des stupéfiants, ont fixé une nouvelle date limite, l'année 2019, pour l'élimination des drogues psychotropes. Aujourd'hui, je ne surprendrai personne en prédisant que nous n'atteindrons pas notre date butoir de 2019.

Pour que ce processus des Nations Unies conserve un semblant de crédibilité, la session de cette semaine ne saurait sacrifier à de nouveaux mots d'ordre naïfs, à la répétition de mesures qui se sont révélés un échec ou au petit jeu du report des échéances. Nous devons, au contraire, procéder à une analyse lucide, honnête, de ce qui fonctionne, de ce qui est réalistement applicable, et des nouvelles mesures qui pourront permettre de répondre à notre objectif commun d'un monde débarrassé des fléaux de la toxicomanie, des trafiquants de drogue et de l'effet déstabilisant du trafic mondial de drogue.

Les incidences et les solutions possibles au problème mondial de la drogue dépendent de la position de chacun. Les États qui sont les principaux fournisseurs ou demandeurs de stupéfiants ou qui servent de lieux de transit ont des points de vue très divers sur les stratégies efficaces de contrôle des drogues. Historiquement, l'approche traditionnelle adoptée vis-à-vis du commerce international de stupéfiants a eu un impact disproportionné sur les pays en développement, les pauvres et certains groupes raciaux et ethniques. Ces approches traditionnelles sont restées statiques dans un monde en évolution rapide, ce qui est quelque peu troublant.

L'application de solutions dépassées à un problème en mutation entraîne des incohérences inconciliables dans les domaines du commerce et de la politique de l'immigration, de la prévalence de la criminalité organisée et de la manière dont le droit d'un État au développement est entravé par des mesures d'interdiction et de répression à l'échelle mondiale. Il est tout à fait possible qu'un plus grand nombre de vies aient été perdues du fait de la guerre contre les

drogues et les gangs rivaux que de l'abus de drogues. Dans le même temps, les sommes honteuses consacrées à l'interdiction, à la répression et à l'éradication n'ont pas empêché la croissance d'un commerce mondial des drogues illicites d'une valeur de plusieurs centaines de milliards de dollars.

Saint-Vincent-et les Grenadines réitère la mise en garde lancée hier par la représentante de la Jamaïque (voir A/S-30/PV.3), à savoir qu'il n'existe pas une seule solution universelle au problème mondial de la drogue et que les approches adoptées doivent être sensibles aux impératifs culturels, religieux et scientifiques. À cet égard, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a créé une commission régionale sur la marijuana, chargée de procéder à une enquête rigoureuse sur les questions sociales, économiques, sanitaires et juridiques relatives à l'utilisation de la marijuana dans la région et d'indiquer s'il faudrait modifier le classement actuel de la marijuana, en faisant ainsi une drogue plus accessible à une gamme d'utilisateurs précis.

Lorsqu'elle examinera la question de la faisabilité et de l'opportunité de la production et de l'utilisation du cannabis à des fins médicales et de la dépénalisation de petites quantités de plantes pour usage personnel ou religieux, la Commission tiendra sans doute compte des tendances récentes vers la dépénalisation et la légalisation de la marijuana dans d'autres États, des approches parfois incohérentes à l'intérieur des États, et de l'évolution des perspectives sur l'utilisation de la marijuana dans le monde. Saint-Vincent-et les Grenadines a bon espoir que la Commission de la CARICOM proposera bientôt un ensemble de recommandations susceptibles d'être acceptées et mises en œuvre dans toute la région.

Cependant, il ne faut pas penser que le potentiel de libéralisation du statut juridique de la marijuana est dû à une incapacité de faire autrement. Bien au contraire, cela correspond à la ferme volonté d'adhérer aux engagements internationaux en concentrant, comme il se doit, nos efforts et nos ressources limitées sur le contrôle des flux de drogues illicites, la réhabilitation des toxicomanes et une approche ferme et inébranlable face à la brutalité des bandes criminelles qui détruisent nos communautés.

Notre situation actuelle est le résultat des bonnes intentions de citoyens bienveillants et des discours fermes de ceux qui – répondant aux sondages – ont tiré parti de la peur, de la colère et des pertes en vies humaines résultant de la guerre contre les drogues. Pour

en finir avec cette rhétorique galvaudée et inefficace, il faut adopter une approche centrée non pas sur les drogues, mais sur les personnes et les populations touchées par la toxicomanie, la violence et la peur. Il faut donc avoir le courage d'adopter de nouvelles idées et des approches novatrices. Qu'il ne soit pas dit, dans dix ans, que la communauté internationale a continué de se leurrer sur l'efficacité de sa guerre contre la drogue. Au lieu de cela, faisons en sorte que cette session extraordinaire reste dans les mémoires comme un tournant dans l'élaboration de solutions véritables, réalistes et spécifiques à un problème épineux mais éminemment solvable.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole à la cheffe de la délégation des Maldives.

M^{me} Mohamed Didi (Maldives) (*parle en anglais*) :

Les Maldives estiment que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70 /1), est une occasion unique de galvaniser la coopération internationale afin d'aborder et de combattre efficacement le problème mondial de la drogue. Les Maldives demeurent convaincues que la cible 3.5 du Programme 2030, sur le renforcement de la prévention et sur l'abus de stupéfiants, imprimera un nouvel élan aux efforts internationaux visant à faire face au problème mondial de la drogue. Nous soulignons également l'importance de l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles fondées sur des données fiables, la science et l'analyse. À cet égard, nous notons que le cadre mondial d'indicateurs en cours d'élaboration pour le Programme 2030 a fourni une véritable occasion de circonscrire le problème mondial de la drogue en permettant de choisir des indicateurs adéquats. Les Maldives estiment en outre que, pour traiter du caractère de plus en plus international de ce phénomène, il est indispensable de rallier la volonté politique et la capacité de tous les membres de mettre en œuvre des politiques et des pratiques fondées sur des données factuelles conformément aux trois conventions internationales sur les drogues.

Les Maldives sont un archipel de 1 192 îles situées au milieu de l'océan Indien. Bien que nous ne soyons ni producteur ni fabricant de drogues illicites, notre situation géographique fait de nous un site vulnérable aux envois illicites de précurseurs chimiques et de drogues vers d'autres ports. Ce problème a évolué avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs de substances

et de la prévalence croissante de l'abus de drogues chez les jeunes. Les jeunes représentent 46 % de l'ensemble de la population maldivienne. Les Maldives estiment qu'il n'y a pas de solution toute faite à la lutte contre le problème mondial de la drogue et que les politiques de chaque pays doivent répondre à ses propres besoins.

La stratégie nationale adoptée par les Maldives pour s'attaquer au problème de la drogue repose sur quatre piliers : la prévention, le traitement et la réinsertion sociale, la gouvernance et le développement du système; et des efforts visant à réduire l'offre de drogues. Ces quatre piliers sont complémentaires et constituent des domaines d'action. Les politiques nationales antidrogues des Maldives reposent non seulement sur notre ferme conviction que nous devons construire des sociétés plus sûres et plus justes, mais également sur les principes des droits de l'homme, qui placent l'être humain au centre de toute décision.

La promulgation de la loi sur les drogues, en 2011, qui abrogeait la loi sur les drogues de 1977, a marqué une étape importante dans les efforts déployés par le Gouvernement pour combattre l'abus de drogues et les infractions liées à la drogue. La nouvelle loi représente un changement de paradigme, car elle considère les délinquants comme des victimes ayant besoin d'être réhabilités. La législation prévoit la prévention de l'utilisation, de la vente et du trafic de drogues et comprend des mesures visant à inciter les toxicomanes à s'inscrire dans des programmes de traitement et de réhabilitation en vue de faciliter leur réinsertion dans la communauté en tant que citoyens responsables. Le Gouvernement collabore également avec les centres de réhabilitation de pays voisins, afin que les toxicomanes puissent demander à être réhabilités à l'étranger, comme la loi sur les drogues les y autorise.

Afin de renforcer les efforts de prévention et de contrôle, la police des Maldives et les autorités frontalières ont renforcé la surveillance du territoire afin d'éliminer la contrebande et la distribution de drogues. En outre, depuis l'an dernier, elles utilisent des équipes canines pour détecter les trafiquants de drogues.

La question des drogues illicites et les activités connexes dépassent le cadre des régions et posent un défi mondial. Le lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme menace la paix et la sécurité. Les Maldives soulignent la nécessité, en particulier parmi les partenaires internationaux, d'unir leurs forces pour lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue. Conformément à cet objectif, les Maldives

s'emploient, en collaboration avec les pays de la région à créer un centre de coordination régionale pour l'Asie du Sud par l'intermédiaire de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

Depuis trop longtemps, les drogues déchirent le tissu social, déclenchent la violence, propagent des maladies et privent nos jeunes de leur avenir. Nous devons saisir l'occasion offerte par la présente session pour faire plus et mieux. Les Maldives continueront à lutter aux niveaux national et international contre le problème mondial de la drogue, et nous continuerons à jouer notre rôle pour faire progresser l'ordre du jour politique international de lutte contre la drogue. Que les promesses faites au cours de cette session nous aident à changer de direction afin que nous puissions progresser vers un monde plus pacifique, plus sain et plus juste.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément à la résolution 53/216 du 23 mars 1998, je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Organisation mondiale des douanes.

M^{me} Hinojosa (*parle en anglais*) : Au nom de l'Organisation mondiale des douanes, j'ai le grand plaisir et l'honneur de m'adresser à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale sur des questions hautement prioritaires relatives au problème mondial des drogues.

L'Organisation mondiale des douanes est constituée de 180 membres – les administrations douanières du monde entier – qui, ensemble, traitent de plus de 98 % du commerce mondial. Au cours de cette session extraordinaire, nous avons entendu de nombreux chefs d'État et de délégations parler des efforts incroyables menés actuellement dans le domaine de la prévention et de la réinsertion des toxicomanes. Nous avons également entendu parler de l'importance de pratiques judicieuses de dissuasion et de répression à l'égard des utilisateurs de drogues. Mais nous avons également entendu parler de l'importance de l'état de droit dans les sociétés civiles.

Le service des douanes est la première ligne de défense aux frontières nationales, car il a pour tâche de surveiller tout à la fois le commerce transfrontalier légitime et illicite. Le rôle traditionnel des douanes en tant qu'organisme purement axé sur les recettes s'est développé pour englober d'autres domaines tels que l'interception du trafic de drogues et la lutte contre le terrorisme, notamment par la détection des armes légères et des biens stratégiques. Leur rôle s'est également étendu à la lutte contre le trafic de devises, des produits

de contrefaçon et des marchandises écologiquement sensibles. Dans l'ensemble, elles traitent des nombreux aspects de la criminalité organisée.

L'Organisation mondiale des douanes est préoccupée par les difficultés que le trafic de drogues pose aux services de douanes et aux organismes partenaires. Les administrations douanières traitent en permanence de l'évolution de la chaîne d'approvisionnement du commerce légitime. En conséquence, les douanes notent également l'évolution du commerce illicite en général et des drogues en particulier. L'Organisation mondiale des douanes appuie fermement les activités de police et de renseignement douanier qui tiennent compte des risques, condition préalable au succès des interventions, tout en continuant à garantir un niveau adéquat de facilitation du commerce. C'est un équilibre raisonnable à tenir.

Le Programme sur les drogues et précurseurs de l'Organisation mondiale des douanes vise à lutter au niveau mondial contre le commerce illicite de ces substances qui sont soumises à des restrictions et sont interdites par la loi. Ce programme comprend trois grands volets. Premièrement, il y a le Programme mondial de contrôle des conteneurs, régi par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation mondiale des douanes, qui comprend désormais une composante « contrôle des cargaisons ». Il inclut également le Projet de communication aéroportuaire AIRCOP, qui met l'accent sur la contrebande de drogues par les passagers aériens, mis en œuvre en coopération avec l'ONUDC, INTERPOL et le Forum mondial canin, ainsi que la coordination et le soutien des opérations régionales et mondiales visant à lutter contre le trafic de drogues, y compris les précurseurs chimiques et de nouvelles substances psychoactives. Il comprend également la conception, la mise en œuvre et le soutien des opérations mondiales, activités menées de concert avec les principales organisations partenaires dans le cadre d'une autre composante clef du programme qui traite des différentes dimensions et des nouvelles menaces relatives au trafic de drogues.

Un exemple des nombreuses activités mises en œuvre dans ce domaine est l'Opération CATalyst, lancée en novembre 2015 pour promouvoir des réponses et des efforts collectifs au sein de la communauté douanière internationale contre la menace que représente la prolifération de nouvelles substances psychoactives. Cette opération a rallié la participation de 94 administrations membres, de neuf bureaux

régionaux de liaison chargés du renseignement et de cinq organisations internationales et organes de répression, dont l'Organe international de contrôle des stupéfiants, l'ONUUDC, l'Office européen de police, INTERPOL et des cellules aéroportuaires antitraffics. Cette opération a abouti à la saisie de plus de 13 000 kilogrammes de drogue dans 371 affaires, dont 1 435 kilogrammes étaient spécifiquement liés aux nouvelles substances psychoactives.

La formation des agents des douanes est un élément clef du succès de ces opérations, et la formation joue un rôle important dans le cadre de l'appui que l'Organisation mondiale des douanes accorde à ses membres. Cette formation permet aux fonctionnaires d'apprendre les dernières techniques de gestion des risques, les méthodes de dissimulation et les itinéraires de la drogue détectés précédemment.

Pour favoriser l'échange international rapide d'informations et de renseignements pertinents, l'Organisation fournit un appui aux bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement, qui jouent également un rôle important dans le renforcement des capacités et les activités opérationnelles. Nous disposons également de communications internationales sécurisées grâce à la plateforme de communication du Réseau douanier de lutte contre la fraude de l'Organisation mondiale des douanes. Nos membres fournissent également des informations périodiques concernant leurs saisies aux niveaux national et régional.

L'Organisation mondiale des douanes publie un rapport annuel sur le commerce illicite qui comprend cinq sections, dont l'une est consacrée aux drogues. L'objectif du rapport est de susciter une prise de conscience sur les menaces émergentes, de mettre en lumière les efforts des douanes et de fournir des informations pour aider les autorités douanières à mettre au point des stratégies efficaces. La section sur les drogues dans le Rapport

sur le commerce illicite de 2014 montre clairement une augmentation de la nouvelle catégorie de drogues que sont les nouvelles substances psychoactives, preuve de la démarche proactive adoptée par les services des douanes pour s'attaquer à cette nouvelle menace. Dans l'ensemble, il y avait environ 1 250 tonnes de cannabis, 343 tonnes de substances psychoactives, 107 tonnes de khat, 66 tonnes de cocaïne et 11 tonnes d'héroïne. Les saisies de nouvelles substance psychoactives sont passées d'environ 3 tonnes en 2013 à 81 tonnes en 2014, et à 343 tonnes en 2015. Il s'agit d'une menace grandissante grave.

Enfin, il y a les partenariats, et comme en témoigne la lutte contre le trafic de drogues, une approche concertée est nécessaire. En conséquence, l'Organisation mondiale des douanes collabore étroitement avec d'autres organes de répression et avec des partenaires internationaux tels que le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale de lutte contre le trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, INTERPOL, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le Centre de détection et de répression d'Europe du Sud-Est et l'ONUUDC, pour n'en citer que quelques-uns.

L'Organisation mondiale des douanes se félicite de cette occasion de souligner le rôle important que jouent les administrations douanières dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues. Nous sommes prêts à collaborer avec nos partenaires et avec les organisations internationales pour aider nos membres à introduire des innovations dans le renforcement nécessaire des capacités, des opérations d'interception et du partage de données d'expérience et de pratiques optimales dans ce domaine.

La séance est levée à 12 h 20.